



Bureau du 20 septembre 2023

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 09h00

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches

Il est à noter que Monsieur Bonenfant a rejoint la visio-conférence après la présentation des rapports et ne peut donc pas être comptabilisé dans le nombre de voix votantes.

Pour ce Bureau syndical le quorum est donc atteint par 6 personnes.

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice des usages du numérique	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votant
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du PV du précédent BS du 4 juillet 2023
- Remboursement frais élus
- Chèque Cadhoc Noël 2023

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 4 juillet 2023.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne le remboursement des frais des élus du syndicat.

M. GRAVELLE explique que l'idée est de rembourser aux membres du Bureau les frais liés aux déplacements dans le cadre des activités du syndicat, principalement les frais kilométriques.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le troisième rapport concerne les chèques Cadhoc Noël 2023.

M. GRAVELLE rappelle que les chèques cadeaux sont attribués aux agents en fonction de leurs revenus et leurs tranches d'imposition s'étalant de 130 à 170 €.

M. GRAVELLE indique que le montant exonéré des charges sociales ayant évolué pour l'année 2023 passant de 171 à 183 euros, il y a lieu d'approuver par délibération les montants pour l'année 2023. Ainsi, pour 2023, il est proposé de faire passer les montants de 140 à 180 €.

M. GRAVELLE précise qu'il y a également pour les enfants des agents âgés de 11 à 18 ans un chèque cadeau d'un montant de 50€.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 9 octobre 2023.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- **Adoption du Procès-Verbal du précédent comité en date du 4 avril 2023**
- **Adoption règlement budgétaire et financier**
- **Création poste Chargé de projet SI**

M. HADIDA indique que suite au transfert de la plateforme de télétransmission des actes, le syndicat souhaite durcir sa capacité d'administrateur pour éviter toute problématique car avec les adhésions qui commencent à arriver, il est préférable que toute l'administration ne repose pas sur un seul agent.

L'idée est de doubler ce poste pour administrer le service et assurer une disponibilité complète aux collectivités mais aussi de développer une éventuelle offre de service avec un profil Sigiste.

M. DUCHE souhaite avoir des précisions sur les missions confiées au futur Sigiste.

M. HADIDA indique que pour le moment il ne s'agit pas d'un profil type Sigiste, l'idée principale est bien de mettre en place un binôme avec M. RAVACHE actuel administrateur du PACTE, néanmoins, le syndicat souhaiterait recruter une personne ayant des compétences ou des connaissances dans ce domaine dans l'hypothèse de développement d'une offre de service.

M. DUCHE précise qu'il pose cette question car il existe déjà des profils de ce type dans les EPCI et que le but n'est pas de mettre en œuvre un niveau de stratification avec une nouvelle offre. Il indique en revanche que le Département souffre de l'absence de réflexion à ce sujet et que ce genre de profil de poste est très difficile à trouver.

M. BOYARD ajoute qu'il serait également intéressant d'avoir ce genre de profil au syndicat pour la mission de contrôle du délégataire notamment sur les audits et vérifications sur la partie cartographie, ce qui éviterait à ENN de faire appel à des cabinets extérieurs.

M. BLOUIN confirme les propos de M. DUCHE sur les difficultés à recruter ce profil de poste et donne l'exemple propre de sa collectivité.

M. JUBERT souligne qu'effectivement économiquement il serait avantageux de se passer des cabinets de conseils.

M. HADIDA rappelle que l'idée de départ est bien de répondre à un besoin technique et que les connaissances dans le domaine SIG serait un plus.

- **Adhésion membres compétence services et outils numériques**

M. GRAVELLE fait un point sur l'Agence du numérique et un le bilan sur la présence du syndicat à la journée de l'Agence de la ruralité à Harcourt. Il indique qu'il y a eu beaucoup d'échanges et de prises de contact avec élus.

M. DUCHE questionne les membres du syndicat sur l'adhésion des EPCI.

Mme BRIGAND répond que la quasi-totalité des EPCI ont adhéré ou sont en phase de l'être.

M. PROVOST confirme que l'INSE a délibéré la semaine dernière.

Mme BRIGAND indique qu'à ce jour il y a 40 communes adhérentes, 7 EPCI et 1 syndicats et en cours d'adhésion qui vont prochainement adhérer 72 collectivités. Une campagne de prospection massive a été mise en place pour toutes les collectivités qui sont utilisatrices d'ACT'EURE.

A ce jour, 128 collectivités ont déjà été contactées et il en reste 143 à contacter (6 agents ont été mobilisés sur ce sujet).

Mme BRIGAND précise que la cible prioritaire est dans un premier temps les collectivités utilisatrices de la plateforme mais que dans un second temps cette prospection s'étendra à toutes les collectivités de l'Eure.

M. GRAVELLE évoque aux membres du Bureau les conférences des maires au sein des EPCI qui représentent un bon vecteur de communication auprès des élus.

M. GRAVELLE souhaite revenir sur le sujet de l'éventuel déménagement du siège d'ENN, il indique qu'une réunion va se tenir prochainement avec M. DUCHE et M. RASSAERT pour évoquer le sujet.

M. GRAVELLE souhaite également évoquer le sujet des zones interstitielles où la fibre ne sera pas déployée avant plusieurs mois, le Président est beaucoup sollicité à ce sujet.

M. HADIDA indique que 246 000 prises ont été construites sur les 263 000 prises sachant qu'il y a des doublons on serait plutôt sur 260 000 prises au total.

On devrait réceptionner pour fin septembre 3 189 prises, 1 500 en octobre, 790 prises en novembre et 556 prises en décembre.

Il restera donc 6 600 prises à réaliser en 2024.

Les dernières prises à construire vont être extrêmement complexes. Un point est en cours avec les constructeurs pour voir tout ce qui était bien prévu au contrat, pour tout ce qui n'est pas fait, il y aura des moins-values et on clôtura les marchés.

De nouveaux marchés vont donc être passés pour réaliser ces dernières prises ainsi que la couverture des zones de montées en débit mais aussi les prises dites oubliées représentant 500 à 600 prises.

M. DUCHE indique qu'il serait intéressant de réaliser un audit de débits sur les zones qui ont bénéficié des Montées en débits afin de pouvoir faire des comparatifs, prendre les bonnes décisions et ajuster les discours auprès des administrés.

M. PROVOST souhaite savoir si l'échéance de 2024 est un délai réalisable pour les 6 600 prises afin de ne pas créer encore une fois de frustration chez les administrés qui le sollicitent régulièrement à ce sujet.

M. HADIDA répond qu'il est difficile de se projeter avec précision sur ce délai de livraison.

M. DUCHE précise qu'il ne faut confondre prises isolées et prises oubliées qui sont deux sujets différents. Il propose à M. PROVOST de se rapprocher du service technique d'ENN pour évoquer ces situations au cas par cas.

M. CATTELIN intervient et précise que dans le cas de M. PROVOST il s'agit bien pour le secteur de Rugles de prises oubliées dans les premiers marchés qui ont été passés.

M. HADIDA revient sur les annonces concernant les délais de mise en service, il est préférable de se projeter sur 2025 avec la bonne surprise de pouvoir réaliser ses prises en avance sur 2024 plutôt que le discours inverse.

M. RONGRAIS indique qu'il va falloir prioriser certain endroit comme le disait M. DUCHE notamment les personnes qui n'ont pas bénéficié de MED et qui pour eux l'échéance de fin 2024/2025 va être difficile à entendre.

M. DUCHE alerte aussi sur les entreprises des zones artisanales qui souhaitent passer sur le réseau fibre ENN.

M. HADIDA répond que ce cas de figure est prévu dans le contrat avec ENTHD.

M. PROVOST confirme les demandes des ZA sur son secteur et déplorent les remontées dont il fait l'objet chaque semaine sur les problèmes de raccordement de clients qui se font débrancher lors des passages des techniciens qui effectuent les raccordements de voisins.

M. GRAVELLE propose aux membres du Bureau de faire un communiqué de presse à ce sujet pour dénoncer les agissements des opérateurs et éviter les confusions entre ENN et les opérateurs.

M. DUCHE propose en lieu et place de ce communiqué, d'organiser une réunion médiatisée avec les opérateurs.

M. DUCHE en profite pour revenir sur le numéro spécial sur le numérique qui devrait être fait dans le Deux Sept et qui serait une bonne occasion pour communiquer sur tous ces sujets.

L'ordre du jour est terminé.

M. GRAVELLE demande s'il y a d'autres prises de parole, il n'y en a pas.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

La séance est levée à 10h05.

Fait à Évreux, le 20 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 26/09/2023